

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU DOJO DES PHOENIX

Pour l'organisation des cours et le bon déroulement de l'année, le Club a établi un règlement intérieur afin que vous puissiez bénéficier au mieux des cours qui vous sont proposés.

## INSCRIPTION

Il est demandé à l'inscription d'être en possession d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de sport daté d'un mois. La non-présentation de celui-ci n'engage pas l'association.

Le Dojo des Phoenix est une association loi 1901, la cotisation correspond à l'adhésion à l'association et vous confère la qualité de membre durant une saison de septembre à juin (hors vacances scolaires), ne présage pas de votre assiduité aux cours. Quel que soit le motif d'un arrêt éventuel d'activité de la part de l'adhérent, personnel, professionnel, la cotisation **n'est ni remboursable, ni transmissible, même en cas de confinement.**

## ASSURANCE

En cas d'accident survenu lors d'une compétition, d'un cours ou d'un trajet, vous devez le signaler au Club pour adresser dans les 3 jours, une déclaration à la compagnie d'assurance.

## DISCIPLINE

Il est obligatoire de déposer sa carte à chaque entraînement dans la salle de cours (sauf pour les enfants de moins de 8 ans). Pour les enfants et ados, toute absence doit être justifiée auprès du professeur.

Accès à la salle de cours : ne rentrez pas dans la salle si la porte est fermée.

Présentez-vous à la porte 5 minutes avant le début du cours et attendez que le professeur vienne vous chercher.

Les téléphones portables sont interdits en salle de cours.

## HYGIÈNE GÉNÉRALE

De plus, il est formellement interdit de fumer, de cracher, de manger du chewing-gum dans l'ensemble des locaux. Les adhérents devront se présenter en tenue propre et confortable pour la pratique du sport (pieds et mains propres, ongles coupés, cheveux attachés). Munissez-vous d'une serviette et d'une bouteille d'eau. Le port de zoories (tongs, sandales) pour accéder aux salles de cours

## SALLE MUSCULATION

Il est interdit d'être torse nu et se déplacer pied nus, en chaussettes ou tongs.

Le port de baskets propres réservés exclusivement à la pratique en salle pour accéder à l'espace musculation est obligatoire. Merci de vous munir d'une serviette éponge pour préserver la propreté des machines, tapis ou autres sièges pendant et après l'effort. Après utilisation, le nettoyage des appareils est obligatoire à l'aide du produit désinfectant et de l'essuie-tout mis à votre disposition. Chaque adhérent devra obligatoirement ranger son matériel à l'emplacement qui lui est réservé.

## SÉCURITÉ

Les parents doivent s'assurer que le cours a bien lieu avant de laisser leur enfant.

Il est demandé aux parents de revenir chercher leur(s) enfant(s) à la fin de leurs cours

Le club se décharge de toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors de l'heure de cours.

## COMPÉTITION

En fonction des lieux de compétitions et du nombre de participants, il sera demandé aux parents de les accompagner suivant leurs possibilités.

## TENUES

La tenue du club est obligatoire. Toute commande d'équipement devra comporter le bon de commande **ET** le règlement pour être prise en compte. Le règlement sera encaissé à la remise de la tenue.

## GÉNÉRALITÉS

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans la salle de sport.

Pour parer à toute éventualité, utilisez les casiers des vestiaires, à vider tous les soirs.

L'acceptation du présent règlement est obligatoire pour tous.

Le non-respect de ce dernier pourrait entraîner l'interdiction d'accéder aux salles d'entraînement et éventuellement la perte de la qualité de membre de l'association.

Les heures, fréquences et jours de cours peuvent être modifiés. Au cours de l'année, une discipline peut être ajoutée ou une autre disparaître si la direction le juge nécessaire.